



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Localisation

Département : Seine-et-Marne

Commune : Dammartin-en-Goële

Autres communes :

R500

Appellation : Collégiale Notre-Dame

Monument(s)

Appellation : Collégiale Notre-Dame

Protection : classement

Arrêté : classement le 27/05/1939

Étendue de la protection : Eglise Notre-Dame : classement par arrêté du 27 mai 1939

Pour consulter le document officiel, merci de contacter la direction régionale des affaires culturelles.